

# Bulletin d'inscription

## Formation à distance

# COIFFEUR COLORISTE VEGETAL « INITIATION »

Avant toute inscription merci de vous assurer que vous êtes équipé d'un ordinateur avec camera et micro fonctionnels et d'une connexion internet permettant une formation en visioconférence.

**TOUS LES CHAMPS SONT A REMPLIR OBLIGATOIREMENT SINON LE DOSSIER VOUS SERA RETOURNÉ**

**Formation « INITIATION » :** choisir votre niveau\*

**DÉBUTANT** (Je n'ai jamais travaillé en coloration végétale)

**MOYEN** (J'ai déjà travaillé en coloration végétale)

**BON** (J'ai déjà travaillé avec Marcapar et j'ai besoin d'une remise à niveau)

**Dates SESSIONS 1 et 2 : (obligatoirement le même jour) :**

1er choix :

2ème choix :

**Date et horaire SESSION INDIVIDUELLE : (prévoir minimum 1 semaine plus tard) :**

1er choix :

Horaires :

2ème choix :

Horaires :

**REEMPLIR EN LETTRE MAJUSCULE**

Société :

Numéro de SIREN :

Nom du salon de coiffure :

Chef d'entreprise : NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Portable :

**Participant(s) formation : ATTENTION votre STATUT détermine votre Organisme Financeur, à bien remplir !**

NOM	PRÉNOM	EMAIL <small>(Connexion en visio)</small>	STATUT <small>(Gérant, salarié, gérant-salarié, autres à préciser)</small>	DATE DE NAISSANCE

**Pour les salariés et/ou gérants salariés :**

Adresse OPCA (AGEFOS) :

Numéro adhérent :

Nombre de salarié :

Code CSP (voir avec votre comptable) :

**Pour les gérants :**

Chef d'entreprise

Régime de la micro entreprise

Oui

Non

Conjoint collaborateur

Conjoint associé exerçant une activité artisanale

Auxiliaire familial

**LES TARIFS :**

2 sessions de groupe de 3 heures chacune sur une journée : 200 € HT (1 le matin et l'autre l'après midi )

3ème session de 2 heures en individuel : 80 € HT

Soit un total de 280 € HT (336 € TTC) pour 8 heures de formation

- Possibilité de prise en charge par les organismes auxquels vous cotisez ( FAFCEA, AGEFOS, etc.) , Pôle emploi, etc.

**IMPORTANT :**

Si les Agefos acceptent de prendre en charge une partie de la formation, nous vous rembourserons du montant que nous aurons perçu pour votre dossier.

**Support de formation**

---

- Fiche procédure (connexion en visio)
- Un cahier étude de cas technique
- Cahier de formation
- Un QCM
- Avis de satisfaction
- Option payante 28.20 Euros TTC – « KIT NUANCIER » - comprenant :

(cochez si vous souhaitez le recevoir)

- Un support « Mon nuancier » pour fixer les mèches
- Mode d'emploi
- Mèche de 30 cm à découper, en cheveux naturels, 80% blancs.

## Les mode de règlement

### Virement bancaire (uniquement pour caution des gérants) :

**Banque : CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST**  
**IBAN : FR76 1780 6001 8928 7260 6600 037**  
**BIC : AGRIFRPP878**  
**Bénéficiaire : SARL ROCHE 5 chemin des Vignes - 69670 Vaugneray**

### Prélèvement

Pour ce faire merci de bien vouloir remplir et signer le document ci-dessous :

Référence unique du mandat	MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA																								Nom du créancier et logo	
<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (<i>NOM DU CREANCIER</i>) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (<i>NOM DU CREANCIER</i>).</p> <p>Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,</li> <li>- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.</li> </ul> <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p> <p><i>Veillez compléter les champs marqués *</i></p>																										
Votre Nom		* .....																								1
		Nom / Prénoms du débiteur																								
Votre adresse		* .....																								2
		Numéro et nom de la rue																								
		* ..		* .....																				3		
		Code Postal												Ville										4		
		* .....																								4
		Pays																								
Les coordonnées de votre compte		* .....																								5
		Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)																								
		.....																								6
		Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)																								
Nom du créancier		* .....																								7
		Nom du créancier																								
		.....																								8
		Identifiant créancier SEPA																								
		* .....																								9
		Numéro et nom de la rue																								
		* ..		* .....																				10		
		Code Postal												Ville										11		
		* .....																								11
		Pays																								
Type de Paiement		* Paiement récurrent / répétitif <input type="checkbox"/>												Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>												
														12												
Signé à		* .....		J		J		M		M		A		A		A		A		.....				13		
		Lieu												Date												
<b>Signature(s)</b>		*Veillez signer ici																								

**LE RÈGLEMENT DE LA FORMATION DU MONTANT DE 336 € TTC DEVRA OBLIGATOIREMENT ÊTRE EFFECTUÉ AU MOINS UNE SEMAINE AVANT LA DATE DE LA VISIOCONFÉRENCE**

Dès réception de votre règlement, nous vous enverrons un lien d'activation qui vous permettra de vous connecter à la visio-formation.

Vous recevrez également une confirmation des dates et des horaires.

Merci de nous préciser si vous préférez réceptionner votre convention/dossier de prise en charge par :

Courier

E-mail

cocher la réponse souhaitée.

**À retourner :**

**Par courrier :** L'institution Végétale – 5 chemin des vignes - 69670 Vaugneray

**Par Email :** formation@marcapar.com Tel : 09 83 07 70 60  
(service administratif/comptabilité)

**Contact :**

Responsable Formation : email : mylene.v@marcapar.com Tel : 06 69 93 03 11  
(formation/technique)

Signature avec mention « lu et approuvée »

## Annulation, résiliation, modification de la convention et absences

---

Toute **annulation** doit être signifiée UNIQUEMENT par écrit et parvenir à la SARL Roche trente jours avant le début de la formation. L'absence de courrier invalide l'annulation.

En cas d'annulation de la formation du fait de l'Organisme commanditaire moins de trente jours avant la date d'intervention retenue, la SARL Roche sera en droit d'exiger le versement de trente pourcent (30%) des sommes prévues à l'article 4, au titre d'indemnité d'annulation.

Un délai inférieur à trente jours ne permet pas d'instruire un dossier de prise en charge financière auprès des organismes et donc de permettre le remplacement de l'annulation.

Pour toute **résiliation** de la convention, Conformément à l'article L 6354-1 du Code du travail , par l'entreprise, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme remboursera sur le coût total les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées pour la réalisation de ladite action.

Un minimum de trente pourcent, correspondant à l'indemnité de résiliation sera retenue par l'organisme de formation même si la résiliation intervient au cours des deux premiers jours de formation.

En cas de **modification** unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article 1er et/ou à l'annexe jointe à la convention, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

Toute **absence** sera notifiée sur la feuille de présence des stagiaires et ne pourront ouvrir aucun droit de remboursement par les organismes financeurs. Toute absence non justifiée et ne relevant pas d'un événement qui présente les caractères de la force majeure sera due à l'organisme de formation sous forme d'indemnité d'absence.

Les **indemnités perçues** par l'organisme formateur pour quelques raison que ce soient ne pourront pas être imputées sur le budget formation de l'organisme commanditaire, ni pris en charge par les organismes financeurs et feront l'objet d'une facturation détaillée.

## Litige

---

En cas de litige lié à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu une solution amiable au conflit qui les oppose.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Lyon sera seul compétent pour régler le litige.